

## **Notification**

(art. 36 de la loi fédérale sur le droit pénal administratif, PA)

A *Abdulaahi Ismail Abdulqadir*, né le 30 janvier 1971, son épouse Saleban Ali Ubah, née le 2 décembre 1971, et leur enfant Abdulaahi Ismail Ahmed, né le 19 mai 2000, ressortissants somaliens, sans domicile connu.

Statuant sur votre recours du 25 novembre 2003, le Département fédéral de justice et police, par décision du 8 novembre 2004, a décidé:

1. Le recours du 25 novembre 2003 est rayé du rôle.
2. Les frais de procédure (émoluments d'arrêté et de chancellerie), s'élevant à 700 francs, sont mis à la charge du recourant. Ils sont compensés par l'avance versée le 22 décembre 2003.

23 novembre 2004

Département fédéral de justice et police

## Notification

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	46
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.11.2004
Date	
Data	
Seite	6319-6319
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 168

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.